

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
BOUXIERES-AUX-CHENES

Date : 26 juin 2019

(Ce CR tient lieu de PV, les délibérations sont consultables en mairie)

Étaient présents

- | | |
|----------------------|-------------------------|
| - ABA PEREA Carole | - HENNICK Nicole |
| - BERTIN Christiane | - MONTFERRAN Christophe |
| - REMY Chantal | - TISSERAND Virginie |
| - FAUCHEUR Dominique | - TISSERAND André |
| - DONO Daniel | - CHARDIN Nathalie |

- **Absents excusés** : MARQUETTE Betty – CLAUDE Claudyne - GERARD Sylvain - BONCOURT Julien
- **Absents non excusés** : CHARRON-DOLMAIRE Gilbert -
- Le pouvoir de MARQUETTE Betty a été donné à TISSERAND André.

Ordre du jour

1. Vente des chaises et des tables
2. GUSO
3. Adresse
4. Convention suite à la reprise de la dette par la Communauté de Communes
5. Convention pour mise en place des mercredis récréatifs avec SIS et Eulmont
6. TEPCV

En l'absence de Mme le Maire, Mme REMY 1^{ère} adjointe ouvre la séance à 20 h.
Mme la 1^{ère} adjointe demande une secrétaire de séance, Carole ABA PEREA se propose.

1. Vente des chaises et des tables

Les tables et les chaises de la salle des mariages étaient vétustes et ont été remplacées. Nous avons décidé de mettre en vente l'ancien matériel. Après avoir entendu la 1^{ère} adjointe au maire dans ses explications, le conseil municipal a approuvé à l'unanimité la vente de ce matériel pour la somme de 500.00€.

Adopté à l'unanimité

2. GUSO

Mme la 1^{ère} adjointe explique que la commune peut être amenée à faire appel à des intervenants spécialisés, professionnels du spectacle vivant. Le GUSO est un service nous permettant d'employer le temps d'une intervention des intermittents du spectacle.

Le Conseil Municipal après avoir entendu les explications de Mme la 1^{ère} adjointe a accepté à l'unanimité que Madame le Maire face appel à des intermittents du spectacle si l'occasion se présente ultérieurement.

Adopté à l'unanimité

3. Adresse

Madame la 1^{ère} adjointe, rappelle que c'est au Conseil Municipal d'attribuer les n°, nom de rue et adresse aux propriétés. Il est aujourd'hui question d'attribuer une adresse à la maison construite sur la parcelle AC 116. Cette construction est dans le prolongement de la rue du cheval rouge, le choix proposé est d'attribuer l'adresse du 21 rue du cheval rouge.

Le Conseil Municipal après avoir entendu les explications de Mme la 1^{ère} adjointe a accepté à l'unanimité cette proposition.

Adapté à l'unanimité

4. Convention suite à la reprise de la dette par la Communauté de Communes

Madame la 1^{ère} adjointe rappelle au Conseil Municipal que suite à la reprise de la compétence scolaire par la Communauté de Communes il est nécessaire de signer une convention avec celle-ci pour la reprise des prêts sur les bâtiments scolaires. Nous n'avons en cours qu'un seul prêt qui concerne la création de la cantine.

Le montant de la dette au 1^{er} janvier s'élevait à 41 957.44€, la durée restante du prêt est de 5 ans. Cette dette doit être prise en charge par la Communauté de Communes.

Le Conseil Municipal après avoir entendu les explications de Mme la 1^{ère} adjointe a accepté à l'unanimité que Madame le Maire signe cette convention.

5. Convention pour mise en place des mercredis récréatifs avec SIS et Eulmont

Madame la 1^{ère} adjointe rappelle au Conseil Municipal que la commune avait souhaité mettre en place les mercredis récréatifs suite à l'arrêt des NAP. Le nombre de familles intéressées n'était pas suffisant et ne nous a pas permis de les mettre en place. A la rentrée 2018, nous avons appris que la commune d'Eulmont et le SIS du Grand Couronné proposaient des mercredis récréatifs. Nous avons émis le souhait à ce moment-là de nous joindre à cette action mais la convention n'ayant pas pu être signée, les parents pouvaient bénéficier de ce service en étant majoré de 10%. Cette année pour la rentrée 2019 nous avons proposé de prendre part à cette convention pour permettre aux parents d'adhérer aux mêmes tarifs que les autres. Les informations ont été données à l'école et au périscolaire. Il faut donc autoriser Mme le Maire à signer cette convention en partenariat avec le SIS du Grand Couronné et la commune d'Eulmont.

Adopté à l'unanimité

6. TEPCV

Mme la 1^{ère} adjointe rappelle que la Communauté de Communes est labellisée « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte ». Grâce à cette labellisation les travaux d'éclairage public peuvent être subventionnés par la vente des Certificats d'Energie. Dans le cadre de ce programme, terminé au 31/12/2018, la Communauté de Communes a pu négocier la vente de ces C.E. à un tarif plus intéressant que le montant de la subvention correspondant à la couverture de nos dépenses pour l'éclairage public de Moulins.

En conséquence, la commune va recevoir un montant plus important que les dépenses effectuées, la plus-value doit donc être reversée à la Communauté de Communes. Cette somme sera réinjectée par la suite dans de futurs projets d'énergies renouvelables ou d'économies d'énergies.

Le Conseil Municipal après avoir entendu les explications de Mme la 1^{ère} adjointe a accepté à l'unanimité le reversement de cette plus-value, d'un montant de 6433.85€, au profit de la Communauté de Communes.

Adopté à l'unanimité

Levée du conseil à 20h23

La Secrétaire de Séance
ABA PEREA Carole

La 1^{ère} adjointe
REMY Chantal